

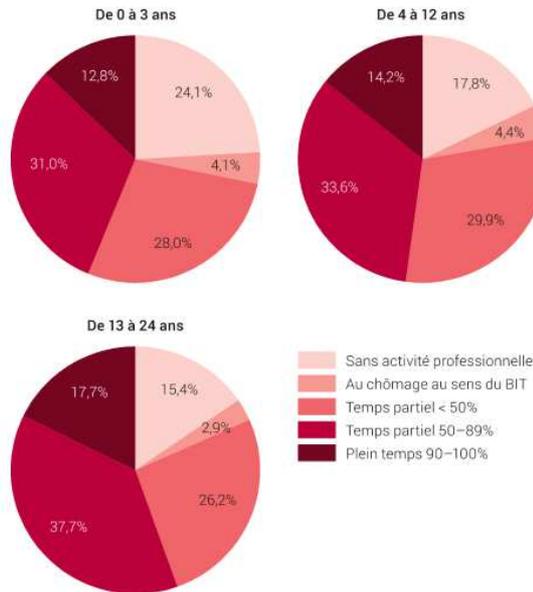
Retour des femmes sur le marché du travail

INTRODUCTION

- Pourquoi parle-t-on du retour des femmes et non du retour des hommes sur le marché du travail ? Tout le monde le sait, quitte à considérer ce phénomène comme normal, que les femmes, après la venue d'un enfant mais aussi après le mariage diminuent leur taux d'activité. Les statistiques ci-dessous parlent d'elles-mêmes.

Situation professionnelle des mères avec partenaire et enfant(s) dans le ménage, en 2018

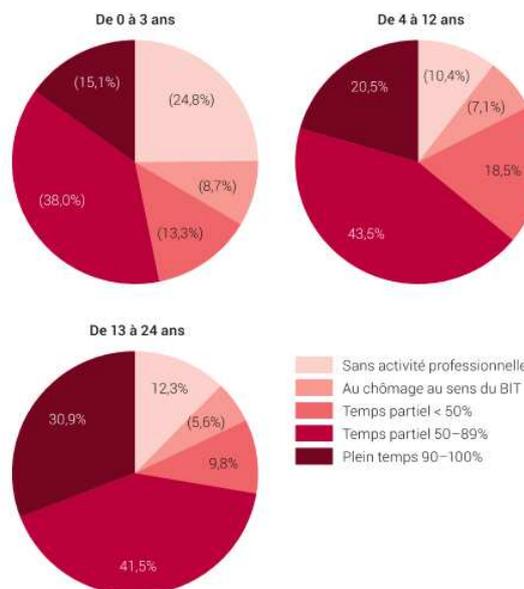
Selon l'âge de l'enfant le plus jeune



- On constate que les femmes, jusqu'à ce que l'enfant ait 12 ans, travaillent moins de 50%. Environ 20% ne travaillent pas et 30% travaillent moins de 50%.

Situation professionnelle des mères seules avec enfant(s) dans le ménage, en 2018

Selon l'âge de l'enfant le plus jeune

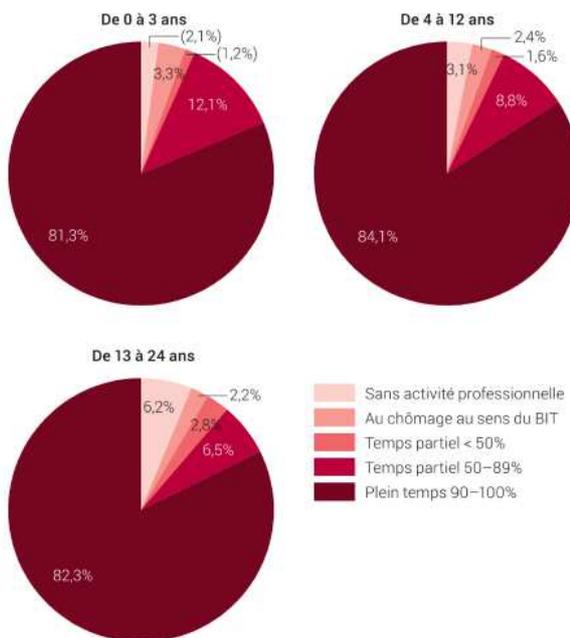


(Chiffre) : les chiffres sont une extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

- Pour les mères seules, on observe que le taux d'activité est plus élevé que les mères avec partenaire du fait que le divorce appauvrit les deux partenaires et que la mère doit reprendre une activité professionnelle ou augmenter son taux d'activité plus rapidement. Cependant, de 2014 à 2019, la proportion des femmes participant au marché du travail a augmenté. Hommes et femmes sont toujours plus nombreux à travailler à temps partiel. Les femmes restent cependant proportionnellement nettement plus nombreuses que les hommes à exercer une activité professionnelle à temps partiel (59,3% contre 17,7%) (OFS, Indicateurs du marché du travail 2020, Neuchâtel, 2020).

Situation professionnelle des pères avec partenaire et enfant(s) dans le ménage, en 2018

Selon l'âge de l'enfant, le plus jeune



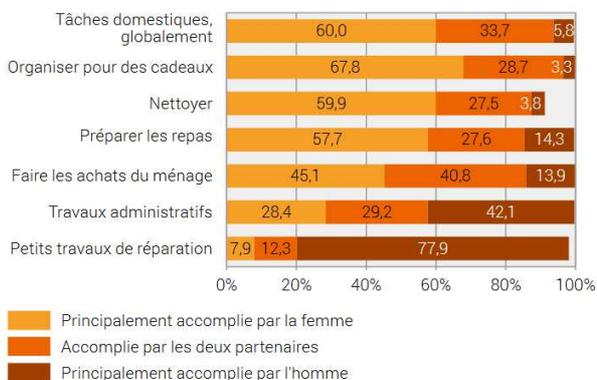
(Chiffre) les chiffres sont une extrapolation basée sur moins de 50 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

- Pour les pères, l'arrivée d'un enfant ne modifie pas fondamentalement son taux d'activité qui se situe pour la très grande majorité à plus de 90%. Cependant, on peut observer au cours de ces dernières années une légère diminution du taux d'activité des hommes sur le marché le marché du travail.

Répartition des différentes tâches domestiques, en 2018

Ménages de couple où les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans

G9



Note: Le total ne correspond pas à 100% parce que la catégorie «autre» (autre personne dans le ménage, personne hors du ménage) n'est pas représentée.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

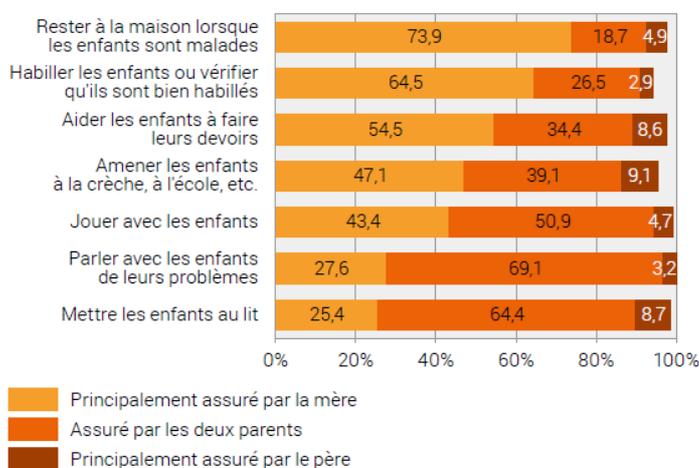
© OFS 2019

- On observe que les tâches domestiques qui prennent le plus de temps sont pour la plus grande partie, accomplies par la femme.

Répartition des soins aux enfants, en 2018

Ménages de couple où les deux partenaires ont entre 25 et 54 ans avec enfants de moins de 13 ans dans le ménage

G10



Note: Le total ne correspond pas à 100% parce que la catégorie «autre» (enfants eux-mêmes, autre personne dans le ménage, personne hors du ménage) n'est pas représentée.

Source: OFS – Enquête sur les familles et les générations (EFG)

© OFS 2019

- La garde d'un enfant malade implique souvent une répartition des genres. On observe que c'est presque toujours la mère qui garde un enfant malade. Cela signifie concrètement qu'il lui appartient de s'absenter du travail si elle exerce une activité professionnelle.

QUE NOUS APPREND L'HISTOIRE ?

- Sans remonter aux origines de notre civilisation, l'histoire suisse récente nous apprend que le code civil suisse de 1907 dont les articles n'ont été remplacés qu'au 31.12.1987 mentionnait « La femme a le droit, quel que soit son régime matrimonial, d'exercer une profession ou une industrie avec le consentement exprès ou tacite du mari » (Art. 167C CC).
- Le **droit de vote des femmes** au niveau fédéral n'est accordé qu'en 1971 alors que le canton d'Appenzell Rhodes Intérieures, sur décision du Tribunal fédéral, ne l'accorde qu'en 1990.
- On sait en outre que le **modèle dit "des trois phases"** élaboré par Myrdal et Klein et rendu public à Londres en 1956 enthousiasme la Suisse. Selon ce modèle, les femmes travaillent pendant un certain temps après la fin de leur formation, quittent ensuite leur emploi pour se consacrer à leur famille puis, lorsque leurs obligations familiales sont remplies, réintègrent la vie professionnelle.
- **A partir des années 1960, avec les développements politiques**, les mouvements prônant l'égalité hommes-femmes, les transformations sociales (apparition de la pilule abortive, mouvement de libération des femmes de 1968), l'expansion de la formation dont les filles et les jeunes femmes en profitent au premier chef, les écrits de certains sociologues, la création d'une assurance chômage obligatoire (qui couvre également les pertes d'emplois des femmes), les femmes accèdent plus facilement au marché du travail. D'un rôle de complément du salaire de l'homme, l'indépendance financière fait lentement son chemin, ce d'autant que le nombre de divorces explose dès la fin des années 1960.
- Cependant, malgré ces nombreux changements, les mentalités et les pensées **stéréotypées** ont la vie dure et c'est ce qui nous semble le plus difficile à faire évoluer autant pour les femmes que pour les hommes.

QUELS SONT LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE RÉDUITE DES FEMMES ?

On peut citer quatre **conséquences majeures** :

- La difficulté de se réintégrer dans le monde du travail en cas de divorce ou lorsque les enfants ont grandi.
- Une retraite nettement inférieure à celle de l'homme, principalement due au 2e pilier.
- Une difficulté d'occuper des postes à responsabilité en reprenant une activité professionnelle après un temps « d'arrêt ».
- Une dépendance financière par rapport à l'homme.

COMMENT PEUT-ON REMÉDIER À CES CONSÉQUENCES ?

Dans une enquête de mars 2020, Pro Familia Suisse et Empiricon AG se sont penchés sur les éléments suivants en interrogeant 500 femmes de toute la Suisse :

- Dans quelle mesure les femmes sont satisfaites de leur situation actuelle ?
- Dans quelle mesure souhaitent-elles augmenter leur taux d'activité et sous quelles conditions ?
- Si elles souhaitent augmenter leur taux d'activité, souhaitent-elles exercer une activité à plein temps ?

Les résultats sont surprenants et révèlent que si les femmes sont à la fois contentes de leur situation, elles souhaitent, si différentes conditions-cadres étaient meilleures, augmenter leur temps de travail (pour 70% d'entre elles).

Lorsqu'on interroge les femmes sur les raisons concernant le taux d'activité professionnelle qu'elle exerce, les 4 réponses qui sont le plus souvent citées sont :

- Je veux être financièrement indépendante.
- Je voudrais m'occuper de mes enfants en grande partie moi-même.
- Un seul revenu ne suffit pas; aujourd'hui, les deux parents doivent travailler.
- Il n'y a pas de structures d'accueil adaptées

Cependant, les femmes seraient prêtes à augmenter leur taux d'activité pour 4 principales raisons :

- Une baisse de prix des structures d'accueil.
- Une flexibilisation de mon lieu de travail (possibilités de travail à domicile).
- Un effet financier incitatif plus important.
- Une charge de travail du ménage et du temps consacré aux enfants moins importante.

CONCLUSION

On observe à travers l'histoire que les situations et les comportements ne sont pas figés mais qu'ils évoluent, cependant plus lentement que les changements qui affectent notre économie (par exemple dans le cas de la digitalisation). Le problème que nous observons aujourd'hui est le décalage temporel entre les changements économiques et sociaux (et environnementaux) toujours plus rapides et la plus lente adaptation des mentalités. A ce jeu, la femme est largement perdante car elle échappe, de par la distance qui la sépare du monde professionnel, aux mécanismes de décisions. Affaiblie aussi par des séparations de couples croissantes, elle est la première victime d'une diminution de son taux d'activité professionnelle. En conclusion, l'on ne devrait plus parler de réintégration de la femme sur le marché du travail car celle-ci ne devrait pas le quitter ou devrait répartir une éventuelle diminution de son taux d'activité avec son partenaire lors de la venue d'enfants.

Berne, septembre 2020